



## PERSPECTIVES ECONOMIQUES REGIONALES 2017-2022

### LA CROISSANCE ECONOMIQUE DEMEURE DIFFERENTE ENTRE LES TROIS REGIONS ET EST INTENSIVE EN EMPLOI

*Ces perspectives s'appuient sur une projection de croissance continue de l'économie belge de l'ordre de 1,5% par an, dans un contexte de mesures de politique économique visant à encourager la création d'emploi.*

#### Des divergences régionales de croissances économiques moindres à moyen terme qu'à court terme

Au cours de la période 1995-2015, la croissance économique a atteint une moyenne de 2,1 % par an en Flandre, 1,5 % en Wallonie et 1,4 % en Région de Bruxelles-Capitale, pour une moyenne belge de 1,8 %. Ces chiffres moyens masquent des différences régionales parfois marquées entre sous-périodes. En particulier, depuis l'éclatement de la crise financière de fin 2008, la croissance en Flandre a été nettement plus soutenue (1,2 % par an sur la période 2009-2015) qu'en Wallonie (0,3 %) et à Bruxelles (0,1 %).

À court terme, des différentiels de croissance relativement importants persisteraient : au cours de la période 2016-2018, la croissance du PIB flamand s'élèverait ainsi en moyenne à 1,7 % par an, celle du PIB wallon à 1,3% et celle du PIB bruxellois à 1,1 %. Par la suite, ces différentiels se résorberaient quelque peu : à moyen terme (2019-2022), les croissances annuelles moyennes régionales s'établiraient à, respectivement, 1,6 %, 1,3 % et 1,3 %.

Sur l'ensemble de la période de projection 2016-2022, la branche d'activité des « autres services marchands » (regroupant notamment les services aux entreprises) est celle qui devrait contribuer le plus à la croissance économique de chacune des trois régions (à hauteur de 0,6 point de pourcentage (pp) par an en Flandre et de 0,5 pp en Wallonie et à Bruxelles). Viendraient ensuite la branche du « crédit et assurances » (0,2 pp) en Région de Bruxelles-Capitale et l'industrie manufacturière (0,2 pp), tant en Flandre qu'en Wallonie. La croissance économique flamande serait également soutenue par le « commerce et horeca » (0,2 pp).

#### Nombreuses créations d'emploi

La progression de l'emploi intérieur dans les trois régions devrait bénéficier de la stabilité de la croissance économique ainsi que des mesures prises pour limiter le coût du travail. Sur l'ensemble de la période 2016-2022, l'augmentation annuelle de l'emploi serait en moyenne de 0,7 % à Bruxelles, 0,8 % en Wallonie et 1,1 % en Flandre. Les mesures de réduction du coût du travail soutiendraient particulièrement la croissance de l'emploi à court terme (2016-2017) et en 2020. Ces années-là, la croissance économique des trois régions aurait ainsi la particularité d'être très intensive en main-d'œuvre.

Sur la période 2016-2022, les créations nettes d'emploi s'élèveraient, en moyenne, à 30 100 unités par an en Flandre (soit près de 211 000 cumulées sur la période), 10 700 par an en Wallonie (ou près de 75 000 cumulées) et 5 100 par an à Bruxelles (soit près de 36 000 cumulées).

La prise en compte des dynamiques de navettes domicile-travail, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (ou « population active occupée »). Cette nuance est surtout importante pour la Région de Bruxelles-Capitale dont les résidents n'occupent qu'environ la moitié des postes de travail situés sur son territoire. Au cours des quinze dernières années, la part des résidents bruxellois, tant dans l'emploi intérieur de leur propre région que dans celui des deux autres régions, s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2016-2022, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) qu'en Flandre (0,9 %) et en Wallonie (0,8 %).

De son côté, la croissance de l'offre de travail (ou « population active ») devrait, dans les trois régions, s'accroître en début de période de projection avant de ralentir nettement en fin de période, à mesure que la contribution des impulsions démographiques se réduit (à Bruxelles) ou devient négative (en Flandre et en Wallonie) et que les mesures sur les fins de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Au total, sur l'ensemble de la période 2016-2022, la population active wallonne progresserait en moyenne de 0,1 % par an, soit un rythme sensiblement moins rapide qu'en Flandre (0,5 %) où les réformes de la fin de carrière ont un impact plus marqué. À Bruxelles, cette croissance atteindrait également 0,5 % par an, du seul fait du soutien plus important de la démographie.

Ces évolutions de l'offre de travail et de la population active occupée se traduisent par un taux de chômage (concept administratif) en baisse continue dans les trois régions. Il passerait ainsi, à Bruxelles, de 18,4 % en 2016 à 14,5 % en 2022, de 15,1 % à 11,9 % en Wallonie et de 7,8 % à 5,1 % en Flandre.

### **Faiblesse persistante des gains de productivité dans un contexte de maîtrise des coûts salariaux surtout en début de période**

Sur l'ensemble de la période 2016-2022, l'économie flamande enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,5 % par an dans les branches d'activité marchande. À Bruxelles et en Wallonie, cette hausse serait un peu moins prononcée (0,4 %) mais constituerait malgré tout une reprise par rapport à l'évolution négative observée au cours de la période 2009-2015. Néanmoins, la croissance annuelle de la productivité de chacune des régions était environ trois fois plus élevée au cours de la période 2002-2008, donc avant le déclenchement de la crise financière, que durant la période de projection.

Par ailleurs, dans un contexte de négociation salariale largement centralisée au niveau belge, le coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2016-2022, enregistrer une croissance de 0,1 % par an en moyenne en Flandre et à Bruxelles ; cette croissance serait nulle en Wallonie. Notons que cette croissance annuelle moyenne quasiment nulle dans les trois régions est largement tirée à la baisse par l'année 2016 et, dans une moindre mesure, par les années 2017 et 2020, pour lesquelles d'importantes

réductions de cotisations sociales patronales ont été décidées.

Au cours de la période de projection, le revenu disponible des ménages, exprimé en termes réels, devrait, en moyenne, évoluer de 1,6 % par an à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie. À Bruxelles, la progression des prestations sociales (principalement en matière de pensions) serait plus lente qu'en Flandre et en Wallonie ; à l'inverse, celle des rémunérations des salariés résidents y serait plus rapide, en ligne avec la croissance plus soutenue de la population active occupée.

Couplées à un accroissement de la population plus important à Bruxelles (0,9 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2022) que dans les deux autres régions (0,5 % en Flandre et 0,4 % en Wallonie), ces évolutions attendues de l'ensemble des revenus par région devraient se traduire par une croissance du revenu disponible réel par habitant finalement assez semblable dans les trois régions : 0,9 % en Flandre, 0,8 % en Wallonie et 0,7 % à Bruxelles.

### **Fluctuations du solde de financement des différentes Communautés et Régions**

Dans cette projection à politique constante, et compte tenu des informations disponibles à la fin mai 2017, le compte de l'ensemble des communautés et régions serait en déficit au cours de la période 2017-2022. En déficit en début de période, la Région de Bruxelles-Capitale renouerait avec l'équilibre en 2019 et dégagerait même un surplus à partir de 2020. La Communauté française et la Région wallonne seraient déficitaires sur l'ensemble de la période. En surplus en 2017, la Région flamande serait déficitaire les années suivantes.

### **Des émissions de gaz à effet de serre en baisse**

En raison de modifications structurelles de la consommation finale d'énergie en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable, dans un contexte de faible augmentation de cette consommation (et même de diminution en Wallonie), les émissions de gaz à effet de serre seraient en baisse entre 2016 et 2022, tant au niveau national que dans chacune des régions.

### **Que sont les Perspectives économiques régionales ?**

*Les « Perspectives économiques régionales 2017-2022 » sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et le Studiedienst van de Vlaamse Regering van het Departement Kanselarij en Bestuur (SVR-DKB).*

*Elles constituent un exercice de désagrégation des Perspectives économiques nationales publiées en juin 2017 par le Bureau fédéral du Plan. Cette projection nationale est basée sur un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro. La croissance de l'économie belge devrait atteindre 1,5 à 1,6 % chaque année au cours de la période 2017-2020, avant de légèrement fléchir en fin de période de projection (1,4 % en moyenne pour 2021-2022).*

*L'exercice de désagrégation régionale est réalisé à l'aide de clés de répartition régionale endogènes, c'est-à-dire déterminées par un ensemble d'équations estimées par des méthodes statistiques. Il s'agit donc d'une approche de type « top-down » : les perspectives régionales coïncident parfaitement avec les perspectives économiques nationales.*

*Les perspectives économiques régionales réalisées permettent de brosser, sous l'hypothèse de politique inchangée, le tableau du paysage économique des cinq années à venir et d'identifier tout déséquilibre économique qui pourrait surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.*

## Chiffres-clés de la projection régionale

|   | 2002-2008 | 2009-2015 | Moyennes  |           |           |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|   |           |           | 2016-2018 | 2019-2022 | 2016-2022 |
| <b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>                                |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 2,1       | 0,8       | 1,5       | 1,5       | 1,5       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 1,6       | 0,1       | 1,1       | 1,3       | 1,2       |
| Région flamande   | 2,3       | 1,2       | 1,7       | 1,6       | 1,6       |
| Région wallonne   | 2,1       | 0,3       | 1,3       | 1,3       | 1,3       |
| <b>2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>                   |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 2,8       | 1,0       | 2,7       | 2,5       | 2,6       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 1,2       | -0,1      | 3,2       | 2,4       | 2,7       |
| Région flamande   | 3,1       | 0,9       | 2,8       | 2,5       | 2,7       |
| Région wallonne   | 3,8       | 2,2       | 2,0       | 2,7       | 2,4       |
| <b>3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>    |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 1,3       | 0,3       | 0,2       | 0,6       | 0,4       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 1,4       | -0,6      | -0,1      | 0,7       | 0,4       |
| Région flamande   | 1,4       | 0,8       | 0,2       | 0,6       | 0,5       |
| Région wallonne   | 1,1       | -0,2      | 0,1       | 0,5       | 0,4       |
| <b>4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b> |           |           |           |           |           |
| Royaume   | -0,1      | 0,1       | -0,6      | 0,6       | 0,0       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | -0,1      | -0,2      | -0,7      | 0,6       | 0,1       |
| Région flamande   | 0,1       | 0,2       | -0,6      | 0,6       | 0,1       |
| Région wallonne   | -0,2      | 0,2       | -0,7      | 0,5       | -0,0      |
| <b>5. Emploi intérieur (1)</b>  |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 1,0       | 0,5       | 1,2       | 0,8       | 1,0       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 0,4       | 0,5       | 1,0       | 0,5       | 0,7       |
| Région flamande   | 1,0       | 0,5       | 1,3       | 0,9       | 1,1       |
| Région wallonne   | 1,1       | 0,4       | 1,0       | 0,7       | 0,8       |
| <b>6. Revenu disponible des ménages (en termes réels) (1)</b>                 |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 0,8       | -0,1      | 1,4       | 1,4       | 1,4       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 0,8       | 0,1       | 1,9       | 1,3       | 1,6       |
| Région flamande   | 0,9       | -0,1      | 1,4       | 1,5       | 1,4       |
| Région wallonne   | 0,7       | 0,0       | 1,2       | 1,2       | 1,2       |
|   | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2022      |
| <b>7. Taux de chômage (définition BFP) (4)</b>                                |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 11,2      | 10,5      | 10,0      | 9,8       | 8,2       |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 18,4      | 17,4      | 16,5      | 16,2      | 14,5      |
| Région flamande   | 7,8       | 7,3       | 6,9       | 6,8       | 5,1       |
| Région wallonne   | 15,1      | 14,3      | 13,8      | 13,5      | 11,9      |
| <b>8. Taux d'emploi (15-64 ans)</b>   |           |           |           |           |           |
| Royaume   | 64,9      | 65,5      | 66,1      | 66,5      | 68,2      |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 57,1      | 57,6      | 58,2      | 58,3      | 59,3      |
| Région flamande   | 69,4      | 70,2      | 70,8      | 71,4      | 73,4      |
| Région wallonne   | 59,4      | 59,9      | 60,4      | 60,7      | 62,1      |
| <b>9. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)</b>  |           |           |           |           |           |
| Total   | -136      | -564      | -1920     | -946      | -840      |
| Région de Bruxelles-Capitale  | 130       | -231      | -129      | 4         | 94        |
| Région flamande (5)   | -169      | 162       | -957      | -380      | -272      |
| Région wallonne   | 44        | -256      | -660      | -335      | -444      |
| Communauté française  | -117      | -211      | -164      | -213      | -146      |

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, SVR-DKB sur base des comptes régionaux (ICN).